LES ÉCHOS De Ver Sur Launette — Loisy

N°28: AVRIL 2021



SOMMAIRE

EDITORIAL P 1

ETAT CIVIL P2

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

P2

COMPTE RENDU DU CONSEIL

MUNICIPAL P

CHANGEMENT PRESTATAIRE
EAU ASSAINISSEMENT P 5

LE PROTOCOLE SANITAIRE

DANS NOS ÉCOLES P 6

VACCINATION COVID-19 P 6

TRAVAUX D'ENTRETIEN P7

CIMETIÈRE P8

NOTRE PATRIMOINE P 9

INFORMATIONS ET

ACTUALITÉS P 10

JEUX P 12

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

L'année continue sur un air de déjà-vu.

Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil présagent de l'arrivée des beaux jours, période propice à la détente. J'espère que cette saison nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

En effet, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien.

La convivialité et les rencontres qui vont de pair avec notre liberté d'aller et venir ont quasi disparu à cause de l'épidémie. L'espoir est né avec la vaccination à grande échelle qui a démarré.

Je tiens à vous rappeler que les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie. Les plus de 75 ans ont été contactés par les élus afin de proposer des rendez-vous pour la vaccination et les habitants non véhiculés ont été amenés par des bénévoles du CCAS au centre de Crépy en Valois quand cela a été demandé. Les plus de 70 ans sont aujourd'hui concernés par la vaccination et je les invite à se faire connaître s'ils souhaitent une aide dans la prise de rendez-vous. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

 $\begin{array}{lll} \text{Lundi:} & 14 \text{ H} - 18 \text{ H} \\ \text{Mardi} & 14 \text{ H} - 18 \text{ H} \\ \text{Mercredi} & 10 \text{ H} - 12 \text{ H} \\ \text{Jeudi:} & \text{Ferm\'e} \\ \text{Vendredi:} & 14 \text{ H} - 18 \text{ H} \\ \end{array}$

1er samedi du mois:

9 H 30 - 12 H

(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69

UNIQUEMENT durant ces horaires.

ETAT CIVIL

Naissances:

- Théo LOPEZ 29/12/2020
- Ilyes BOURGEOIS 10/02/2021

Toutes nos félicitations aux familles.

<u>Décès :</u>

- Jean-Michel JAMET 21/01/2021
- Lucienne POIS 02/03/2021
- Micheline ZACHARKIEWIEZ 09/03/2021
- Lucette ROGNON 13/03/2021

Toutes nos condoléances aux familles.

Dans notre quotidien, les agents municipaux font tout leur possible pour s'adapter aux mesures tout en préservant la sécurité sanitaire de chacun. Leur travail est augmenté et n'est pas simple. La commission école a travaillé pour trouver un équilibre entre le bien être des enfants, du personnel et le respect des consignes sanitaires qui ne cessent de changer. De notre initiative, des mesures complémentaires aux dernières directives gouvernementales ont été prises au périscolaire et au restaurant scolaire afin de protéger au mieux les élèves et le personnel communal avec l'achat de cloisons amovibles pour les maternelles, de parois de protection individuelle pour les primaires, des achats de masques FFP2 pour le personnel, ...

Toutes les manifestations sont pour le moment non autorisées par la préfecture, c'est pourquoi l'opération Hauts de France propres, la chasse aux œufs, la brocante sont encore pour cette année annulées. En espérant l'efficacité de la vaccination à grande échelle, j'espère pouvoir vous retrouver très bientôt dans des conditions agréables et sereines.

Malgré ce contexte, il nous faut rester positif, se tourner vers l'avenir en continuant les projets :

- Le gestionnaire de distribution d'eau potable et de l'assainissement a changé mi-mars. La société SUEZ a remporté le nouveau marché. Vos compteurs d'eau ont été relevés en mars afin de faire la passation du marché entre les deux prestataires VEOLIA et SUEZ. Un autre relevé sera effectué courant mai/juin par la société SUEZ pour la facturation.
- Les travaux de réfection des contreforts nord de l'église vont débuter début avril pour une durée d'environ 2 mois.

Pour terminer, je vous réitère mon appel à la plus grande prudence. Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps.

Bien cordialement.

Betty COËLLE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2021

Vous venez d'arriver sur la commune de Ver-sur-Launette ou votre enfant est né en 2018, vous devez obligatoirement passer en mairie pour réaliser une pré-inscription de votre enfant en vue de la rentrée 2021.

Ensuite, l'inscription se fera au niveau de l'école du 29 mars au 23 avril 2021 en ayant préalablement pris rendez-vous avec la directrice de l'école maternelle de Ver (Mme Clara, 03.44.54.02.37) ou de l'école élémentaire de Eve (Mme Torrez, 03.44.21.09.54).

Différents documents seront alors demandés : fiche d'inscription complétée, livret de famille, carnet de santé et de vaccination à jour, ...

Au vu des dispositions sanitaires, nous pouvons vous faire visiter l'école, la cantine et le périscolaire sur RDV. Pour cela, veuillez contacter la mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du mardi 9 février 2021

1. DSP Eau potable choix du délégataire et du contrat

Madame le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de la Délégation du Service Public de l'Eau Potable et de la négociation qui a eu lieu dans les conditions prévues par les articles L 3134-1 et R 3124-1 du Code de la Commande Publique.

Elle rappelle d'ailleurs que l'ensemble des documents relatifs à ce dossier a été transmis aux conseillers municipaux conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle indique les conditions générales du contrat proposé par la société **SUEZ**, à savoir :

• Echéance du contrat :

31/12/2026

- Prix du service :
- Abonnement15 € HT / an / abonné
- Prix du m³
 0,3989 € HT

Un débat s'engage.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE.

- 1°) d'approuver le choix du délégataire et ainsi l'attribution du contrat de concession du service public de l'Eau Potable à la société **SUEZ**.
- 2°) d'approuver les termes du contrat de concession du service public de l'Eau Potable à intervenir, ainsi que ses annexes,

3°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession et toutes les pièces afférentes et à prendre toutes mesures utiles à l'application de la présente délibération.

2. <u>DSP Assainissement</u> <u>choix du délégataire et</u> <u>du contrat.</u>

Madame le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de la Délégation du Service Public de l'Assainissement Collectif et de la négociation qui a eu lieu dans les conditions prévues par les articles L 3134-1 et R 3124-1 du Code de la Commande Publique.

Elle rappelle d'ailleurs que l'ensemble des documents relatifs à ce dossier a été transmis aux conseillers municipaux conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle indique les conditions générales du contrat proposé par la société **SUEZ**, à savoir :

Echéance du contrat :

30/06/2025

- Prix du service :
- Abonnement
 40 € HT / an / abonné
- Prix du m³
 1,1345 € HT

DECIDE,

1°) d'approuver le choix du délégataire et ainsi l'attribution du contrat de concession du service public de l'Assainissement Collectif à la société **SUEZ**.

- 2°) d'approuver les termes du contrat de concession du service public de l'Assainissement Collectif à intervenir, ainsi que ses annexes,
- 3°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession et toutes les pièces afférentes et à prendre toutes mesures utiles à l'application de la présente délibération.

3. <u>Devis SE60 pour</u> rénovation de l'éclairage public – 5ème tranche.

Mme le maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation de l'éclairage public ont commencé en 2015. plusieurs tranches ont depuis été l'objet de travaux. Afin de finaliser la rénovation de l'éclairage public la commune des travaux doivent être réalisés, soit la dernière tranche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - SOUTER - DIVERSES RUES PROGR.2020
- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux,
 - Inscrit au Budget communal de l'année 2021, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :
- En section d'investissement, à l'article

204158, les dépenses afférentes aux travaux 13 966,91 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)

- En section d'investissement également, l'article 204158, dépenses les frais relatives aux de gestion 2 680,79 €
- 4. <u>Devis étude</u> <u>aménagement pour la</u> <u>sécurisation des rues</u> principales de Loisy.

Mme le maire indique que suite à différentes demandes pour sécuriser la rue Gérard de Nerval et route de Ver à Loisy, notamment au niveau de l'arrêt de bus où aucune barrière n'est implantée, elle a demandé un devis pour une étude de projet de sécurisation. Elle rappelle qu'une étude sur la vitesse avait été effectuée en 2015 avec la pose de compteur.

La société VERDI a envoyé un devis s'élevant à 3 587€.

M. CHERON indique que le PNR-Oise Pays de France a déjà réalisé ce type d'étude sur des communes aux alentours. Cette étude prend en plus l'aspect paysager. Celle-ci peut être financée à 80% par le PNR

Il est décidé à de prendre l'option de la réalisation de l'étude avec l'aide du PNR. Mme le maire va donc reprendre contact avec le Parc afin de déterminer nos besoins.

5. Renouvellement de la convention ADS (Application du Droit des Sols – instruction permis de construire).

Mme le Maire indique que depuis 2015 les permis de construire ne sont plus instruits par les services de l'Etat. Face à ce problème, la CCPV a proposé d'instruire ces documents pour le compte de la commune.

La commune avait fait le choix de signer la convention concernant le service ADS en conseil municipal du 05 mars 2015.

Considérant que le service commun ADS instruira les actes et autorisations, délivrés sur le territoire de la commune, et qui relèvent de la compétence du maire au nom de la commune

Considérant la gratuité du service ADS, le Conseil Municipal

- Approuve la convention d'adhésion.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de service commun d'instruction entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et la commune.
- 6. Questions diverses.

Convention						
département		pour				
mission	d'assis	stante				
technique	dans	le				
domaine de l	<u>'eau</u>					

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le département apporte aux communes éligibles une assistance technique pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines:

- De l'assainissement,
- De la protection de la ressource en eau,
- De la protection des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Notre commune répondant aux critères fixés par décret, peut à ce titre, bénéficier de l'assistance technique départementale sans contrepartie financière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré.

- Approuve la convention d'adhésion,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention

Autorisation installation d'un food-truck

Mme le maire indique qu'elle a été sollicitée pour l'installation d'un Food-truck de vente de poulet rôti sur la commune.

Mme le maire indique qu'il pourrait s'installer le jeudi soir sur la place de la croix une fois par mois.

Après débat, il est décidé de lui proposer un emplacement avec un passage toutes les deux semaines.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

CHANGEMENT DE PRESTATAIRE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le gestionnaire de l'eau potable et de l'assainissement sur la commune a changé le lundi 15 mars 2021.

Par délibération n°02-2021 en date du 09 février 2021, e Conseil Municipal a décidé de confier le contrat de concession du service public d'assainissement collectif à a société SUEZ pour la période du 14 03 2021 au 30 06 2025.

Par délibération n° 01-2021 en date du 09 février 2021, le Conseil Municipal a décidé de confier le contrat de concession du service public d'eau potable à la société SUEZ à CREIL pour la période du 14/03/2021 au 31/12/2026.

EXTRAIT

Prix du service :

b Abonnement 40 € HT / an / abonné

p Prix du m³ 1,1345 € HT / m³

Cette délibération ainsi que les pièces du dossier peuvent être consultées en Mairie aux horaires et jours d'ouverture habituels.

EXTRAIT

Prix du service:

o Abonnement 15 € HT / an / abonné

o Prix du m³ 0,3989 € HT / m³

Cette délibération ainsi que les pièces du dossier peuvent être consultées en Mairie aux horaires et jours d'ouverture habituels.



Désormais, en cas d'urgence sur votre réseau ne plus contacter VEOLIA mais SUEZ au 09 77 40 84 08 du lundi au vendredi de 08H à 19H et le samedi de 09H à 13H ou au 09 77 40 11 19 (24h/24).

IDÉE DE BALADE EN FAMILLE DANS LES DIX KILOMÈTRES : LE GEOCACHING

Le geocaching est une chasse au trésor moderne qui vise à trouver un contenant dissimulé quelque part dans la nature. Pour y parvenir, il suffit de se doter d'un GPS et les coordonnées de la cachette qui abrite le contenant.

Pour trouver la liste des objets dissimulés, le site geocatching.com recense toutes les coordonnées, les dates de découverte et de placement.

C'est souvent très astucieusement dissimulé et très agréable à tester en famille, surtout en tant de confinement. Il est également possible de cacher ses propres objets et de créer de nouveaux geocatches (cachettes).

De plus, il existe une application gratuite téléchargeable Geocatching. N'hésitez pas à percer tous les secrets de la nature qui nous entoure, d'autant plus qu'on se prend très vite au jeu!



Un Protocole sanitaire très renforcé à la cantine

Depuis le début de l'année scolaire, afin de favoriser le respect des gestes barrière, la cantine est l'objet central de toutes nos attentions avec l'école.



Les protocoles sanitaires ont constamment changé depuis le début de la rentrée. Notre commune s'est donc adaptée à l'évolution de la situation épidémique en renforçant les mesures sanitaires à destination de nos écoliers et du personnel communal.

En effet, des plexiglass ont été installés entre chaque enfant déjeunant à la cantine dans la salle polyvalente. Les enfants mangent également par niveau de classe (soit 9 tables au total) afin

d'éviter un trop fort brassage des demi-pensionnaires.

Pour les enfants de maternelle, des cloisons ont été installées entre les deux niveaux de classe déjeunant à la cantine.

Le protocole sanitaire interne a donc été fortement renforcé pour la sécurité de tous.

Guillaume GAST

RECRUTEMENT D'AESH

Dans le cadre de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, une campagne de recrutement de personnels AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) est en cours.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la DSDEN de l'Oise – Service Ecole Inclusive – 22 avenue Victor Hugo – 60025 BEAUVAIS Cedex ou par mail sei60@ac-amiens.fr





VACCINATION COVID 19

Depuis le 15 février 2021, le centre de vaccination de Crépy-en-Valois a ouvert ses portes.

Des habitants de Ver-sur-Launette de plus de 75 ans ont pu bénéficier de créneaux de vaccination dès début mars. Le bus départemental de vaccination a quant à lui pris place le mardi 30 mars 2021 à Lagny Le Sec. Les élus ont travaillé avec la CCPV et le département pour obtenir des rendez-vous pour nos aînés.

Cette vaccination vient d'être élargie aux plus de 70 ans

depuis le 27 mars 2021.

Pour prendre rendez-vous, deux moyens sont à votre disposition :

- Le site <u>www.doctolib.fr</u>
- Par téléphone au 03.44.59.44.49

Faites-vous connaître en mairie si vous avez besoin d'aide pour la prise de rendez-vous.

Betty COËLLE



TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES COURS D'EAU

Les syndicats effectuent chaque année des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau, dans le cadre de son **Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien** (PPRE) défini sur **5 ans** par une **Déclaration d'Intérêt Général** (DIG) Le programme de travaux est divisé en **5 tranches** annuelles représentant des tronçons de rivière bien définis. De manière générale, l'ensemble des travaux répond aux objectifs suivants :

- Diversifier et pérenniser les diversités aquatiques faunistique et floristique ;
- Diversifier et pérenniser une végétation diversifiée et adaptée au bord du cours d'eau ;
- Éviter la formation d'embâcles importants pouvant accentuer les risques d'inondations ;
- Réduire le phénomène d'envasement en diversifiant les faciès d'écoulement ;
- Restructurer le lit de la rivière ;
- Faciliter la **pratique des loisirs** liés au cours d'eau, dans le respect du bon équilibre des milieux.

Cette année notre commune fait partie de la tranche qui concerne la Launette (à Ver) et aussi la tranche qui concerne la Thève (à Loisy). Pour la Thève, il s'agit d'une première étant donné que la partie amont de cette rivière au niveau de l'étang de la ramée n'était pas entretenue par le syndicat de rivière (SITRARIVE). Aujourd'hui, le syndicat a compétence sur l'ensemble de la rivière de Moussy le neuf à Asnières sur Oise. Rappelons que la Thève prend sa source dans le domaine de Saint Sulpice à Loisy.

Yves CHERON





RAMASSAGE DECHETS

Le ramassage des déchets est l'affaire de tous. Nous avons pu constater dans notre commune certains propriétaires de chiens assez négligents. Nous vous rappelons à cet effet que des poubelles sont mises à disposition pour le ramassage des besoins des animaux.

De même, même si l'opération Hauts de France propres, initialement prévue le week-end du 20 mars, a été annulée, trop souvent, des masques et déchets divers ne sont pas mis dans les conteneurs adaptés.

Enfin, nous vous signalons la reprise de la collecte des déchets verts depuis le 15 mars. Sont seulement autorisés les bacs roulants de 120 et 240 litres ou fagots.

Nous comptons sur votre civisme pour préserver au mieux le cadre naturel de notre village.

Guillaume GAST



Une gestion raisonnée du cimetière

Pour réduire l'utilisation des produits chimiques et préserver l'environnement et la santé du personnel communal en charge de l'entretien, la commune de Ver-sur-Launette s'est engagée depuis 2018 dans une gestion différente du cimetière. Plus respectueuse de la faune et de la flore, mais aussi de la ressource en eau potable, cette méthode plus « douce », où le jardinage remplace progressivement le désherbage permet à la Nature de retrouver une place qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Les cimetières, jusque dans les années 1950, étaient bien plus végétalisés que ceux que nous avons l'habitude de parcourir aujourd'hui.

Consciente de ses multiples enjeux, la municipalité souhaite poursuivre la transformation de cet espace de mémoire pour en faire un véritable jardin du souvenir, un lieu de vie et de biodiversité, sans nuire pour autant aux exigences légitimes de qualité et de dignité qu'exige cet espace dédié au recueillement.



C'est donc en toute logique que la commune de Ver-sur-Launette s'est portée candidate pour l'étude de valorisation paysagère et de gestion des cimetières réalisée dans le cadre de l'objectif zéro phyto lancée par le Parc en 2019. Ce travail achevé en novembre 2020 et qu'il est possible de consulter sur le site de la commune a permis de révéler les qualités paysagères et écologiques de notre cimetière et de proposer une diversité d'interventions pour l'embellir, le rendre plus pratique et plus vertueux en termes d'écologie et de gestion de l'eau (qu'elle soit potable ou pluviale).

Cette nouvelle gestion du cimetière s'impose d'autant plus qu'une grande colonie d'abeilles sauvages et solitaires a élu domicile dans son sol sablonneux et que la préservation de cet habitat

est une priorité écologique forte du Parc. Ces insectes, qui regroupent près de mille espèces, sont bien plus actives en termes de pollinisation que les abeilles des ruchers. C'est pourquoi lorsqu'elles sont présentes, il est impératif de les protéger et de leur garantir une ressource alimentaire suffisante en installant des cortèges floraux mellifères.

La poursuite de la végétalisation répond également à la nécessité de réduire l'imperméabilisation des sols de manière à redonner au plus vite à la nappe phréatique l'eau de pluie et de diminuer ainsi l'engorgement des réseaux et l'intensité des inondations. Ainsi, prochainement, sera réalisé un massif de plantes vivaces le long du grand mur situé à gauche lorsque l'on franchi le portail.

L'extension du cimetière sera également l'occasion d'aménager un espace très végétal, ouvert sur la vallée, permettant de nouvelles formes d'inhumation (cavurnes, sépultures sans pierre tombale, colombarium).

Betty COËLLE

ANNONCE TERRAIN DE PÉTANQUE ET VTT

Les beaux jours arrivent et les activités en extérieur aussi.

Quelques habitants de Ver-sur-Launette souhaiteraient réaliser deux terrains de boules au City-stade et à Loisy. Nous recherchons donc quatre à six personnes motivées pour participer à ce beau projet. Vous pouvez contacter Philippe Colin au 06.86.93.86.92

Motivés pour faire du VTT en forêt, n'hésitez pas à contacter Vincent au 06.19.93.11.34



NOTRE PATRIMOINE : L'EGLISE SAINT-DENIS



Nef de l'église Saint-Denis de Ver-sur-Launette

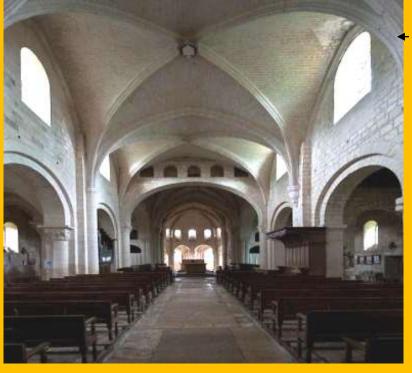
L'église Saint-Denis est présente dans le village de Ver-sur-Launette depuis le XII^e siècle. Avant cette époque nous ignorons s'il y avait un édifice religieux, toutefois, il est fort probable que ce fut le cas. Ver-sur-Launette accueillant un palais mérovingien, une église en bois devait être présente.

L'édifice que nous connaissons aujourd'hui est le fruit de trois campagnes de travaux massives. La première se réalise au XII^e siècle avec l'édification de la première église en pierre. Des traces de cette première construction sont visibles dans la chapelle Saint-Joseph. Au XIII^e siècle, une reconstruction quasi totale s'impose, changeant ainsi la nef et le chœur ainsi que les bas-côtés. Enfin au XVI^e siècle, de nombreuses reprises modifient la structure notamment dans le collatéral Nord et le clocher.

Les reconstructions se faisant à des époques charnières de l'architecture médiévale, l'église nous propose ainsi un panel stylistique allant du gothique primitif au flamboyant, c'est-à-dire allant du XII^e au XVI^e siècle.

Le point négatif réside dans la multiplication des campagnes de construction, qui aujourd'hui, sont probablement la raison du déséquilibre du monument.

Esthétiquement parlant, l'église Saint-Denis est très intéressante car elle reprend des schémas propres au diocèse de Senlis. Elle s'inspire, comme toutes les églises paroissiales de ce diocèse, du décor de la cathédrale Notre-Dame de Senlis. Cela est visible sur l'ensemble de ses chapiteaux décorés de feuilles d'eau. Nous pouvons caractériser ces feuilles comme larges, planes et simples. En plus de cela, l'église est modifiée au XVI^e siècle pour entrer dans la catégorie des églises à nef aveugle¹. Cette caractéristique se résume par une partie centrale sans fenêtres, possédant des arcs de plus de cinq mètres. Ce détail n'est pas signe d'un manque de fonds lors de la reconstruction, mais bel et bien d'une volonté de démarcation. En effet, là où la majorité des églises recherchent la lumière, les églises du diocèse de Senlis optent pour l'obscurité.



Nef de l'abbaye Notre-Dame de Morienval Photo de Dennis Aubrey

> Odeline CHERON

1. Aycard-Van Bellinghen Julie, « Les volumes internes des églises de l'ancien diocèse de Senlis », Bulletin du GEMOB : L'art gothique et flamboyant dans l'Oise et ses environs (XVème – XVIème siècles), tome 1, n°173, pp.44-54.

INFORMATIONS DIVERSES/ACTUALITÉS

LA MUNICIPALITÉ SOUTIENT SES COMMERÇANTS

La crise sanitaire bat son plein et tous les commerçants de proximité ont des difficultés.

La municipalité a fait le choix de valoriser les commerçants de notre commune à travers des publications sur notre page Facebook. D'ailleurs, l'Orée de la forêt met valeur des menus variés, adaptés aux différentes fêtes et une carte très renouvelée. L'institut de beauté Belle au Natur'L propose des prestations et des produits naturels.

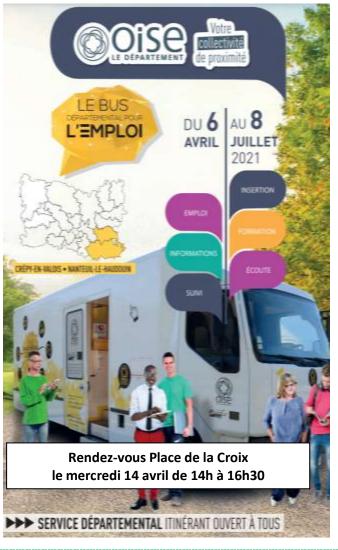


UN NOUVEAU FOOD TRUCK DANS NOTRE COMMUNE

Un jeudi toutes les deux semaines, le Food truck « Au Père Toutouille » est présent dans notre commune. Spécialisé dans la vente de poulets fermiers rôtis, le camion sera stationné sur la place de la Croix de 16h à 19h. Il est préférable de réserver directement au camion ou au 07.69.64.28.92







PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Jusqu'en 2022, le Conseil départemental de l'Oise, en partenariat avec l'Anah [Agence nationale de l'habitat], porte un Programme d'Intérêt Général (PIS) permettant aux propriétaires de bénéficier d'aides techniques et financières pour la rénovation de leur logement.

Oui est concerné ?

Les propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans, aux ressources modestes souries à un platford de ressources lvoir sur le site www. aust. 61.

Les propriétaires bailleurs : en fonction du montant du loyer appliqué après travaux et selon les reseaucres du locataire.

Pour quels travaux ?

Economie d'énergie : les travax dovent permette 25% de gain énergétique (isolation, chauffage, menuiseries extérieures, etc.).

Remise aux normes dans un logement dégradé : discricité, plumbarie, sanitaire, etc. (critières sur le site www.arath.frl.

Adaptation du logement : vieil lissement ou handicap (accessibilité du logement, réuménagement de saile de bain, etc.).



POUR EN SAVOIR PLUS ET/OU EVALUER VOTRE ELIGIBILITE AU DISPOSITIF SOITHA

CONTACTEZ SOLIHA AU : 0 800 674 236

PIGGO@SOLIHA.FR

• • • Comment ?

SOLIHA, opérateur du PIG, est missionné par le Conseil départemental de l'Oise pour vous accompagner dans votre projet et pour vous le simplifier.

Use équipe est là pour vous assister grafultement dans toutes vos démarches : diagnostics techniques, plans de financement, montage du dessier...

SDLIHA vous facilitera l'accès à l'ensemble des sides financières auxquelles vous pouvez prôtendre pour améliorer votre logement.

ATTENTION: vos travaux doivent être réalisés par des professionnels et ne doivent pas commencer avant Taccord des partenaires financiers



DECLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT A LA CPAM N'AURA JAMAIS ETE AUSSI SIMPLE SUR AMELI.FR!

La naissance de votre enfant vous comble de bonheur ; pour profiter de ces précieux moments la CPAM de l'Oise vous permet de déclarer la naissance de votre enfant de chez vous en ligne depuis votre compte AMELI.

Il vous faudra dans un premier temps faire la déclaration de votre enfant en mairie afin de pouvoir entreprendre cette démarche en ligne. Vous pouvez effectuer cette déclaration depuis l'application AMELI en version web ou mobile disponible sur l'App Store et Google Play. Le service « déclaration du nouveau né » est accessible depuis la rubrique « Mes démarches ».

Il vous appartient ensuite de remplir les informations demandées à l'identique de ce qui est écrit sur l'extrait de l'acte de naissance de votre enfant ou sur le livret de famille sans devoir transmettre de pièces justificatives. Suite à cette déclaration en ligne, votre enfant sera inscrit sur votre carte vitale (dès que vous l'aurez mise à jour en pharmacie).









Ecole des Mousses:

Inscriptions dès aujourd'hui



De 16 à 18 ans, sans condition de diplôme, dès le niveau 3^{ème} FORMATION 100% GRATUITE et REMUNEREE de septembre 2021 à juin 2022.

Ecole d'apprentissage* moderne dispensant une formation militaire et maritime, qui permet de découvrir de nombreux métiers.

A l'issue de la formation : proposition de contrat d'engagement dans la Marine nationale dans le métier choisi!

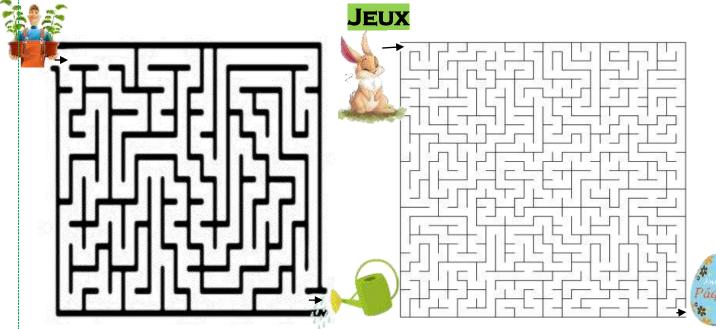
*Scolarité à Brest (29) ou à Cherbourg (50)

rejoignez l'aventure de l'Ecole des Mousses sans plus attendre !

Pour plus de renseignements, contacter le CIRFA Amiens cirfa-marine-amiens.sec.fct@infradef.gouv.fr 03 22 33 83 74







S Ε Ε L I U 0 R G R R В S В W L ٧ I I Χ C Ε S Ε Υ G Z P R G G G Υ W L N Α L Χ Н Ζ F W Q Z F G 0 L Η U D 1 1 Ν R U ı J U F I G S F S Ε R В Χ M R W G Н Ν Η 0 T 0 S Ε Ç Ν Υ Q Н 0 R ٧ M 0 I Τ M Ν Н Α U L Ç Ç Q Ε P W Ν G Ρ В Ρ U Н Ν Ν 0 В M 0 L S N В G M M N F Τ D Ν T M 1 F G U Α M G Ε S Α Α C Ε 0 Ε Ε 0 X R Α ٧ S Ε Α Τ ı Z Τ S C Ç S U F R D R Η D Υ Ν R Ε R Τ K I В C ٧ M Ν ٧ Η Χ ٧ N Ν L R Ç Η Ε K 0 J Η Z Ε G Н Q 0 Ε ٧ L Α Α Z Ε Ε M Ç Τ F Χ F P R 0 C G Υ Ε Ε L В M W I I Ν Υ Υ Ζ I Τ Ρ F C Ε 0 Α M 0 K Q Α Н L Н Q Ç Ε K I В I Α J ٧ Ν Ν J Ν Ν M Н M K Α Н G ٧ Η G В Ε Τ W J J 0 K Α Υ L U В Χ Ε Ν Ç F Z G Υ N Τ Ε 0 0 Ρ W 1 ı Α Ν U ı L S Ρ Ç L M I J R Α K W В M Ν Τ Χ 0 Ν C Ç S S R L D W Ν U Τ Α W K G Τ K 0 J S Ε Ε P Ν K R Ε Q Ν Υ U D U C Ç Υ J ٧ ٧ G Χ T K T F U J Q Ε P Α L Υ G Υ L

L'Oise et ses communes

BARON BOREST DUVY ERMENONVILLE EVE FONTAINE CHAALIS LAGNY LE SEC **LEVIGNEN** LOISY **MONTAGNY MORTEFONTAINE** NANTEUIL **OGNES PLAILLY ROUVILLE** SILLY LE LONG **VAUMOISE VERSIGNY**

	4			3			1	9
9	8			6	4		2	3
3		6		9	2		5	
		7			6	2		
	6	8		2	3			7
	5	3	9	1		8	6	4
	2			8	5	1		
	1				9	3	8	5
8	3	5	6	4			7	

2							6	
6							4	
3		7			4	1	2	
4	6	1			3	8	9	2
							7	
		9			2			
1			3	6		2		
8				7	9	3		4
						6	1	

			1				3	9
			2	9			4	
4			7	6	8			
	7	2						
		8				3		5
	1	9			5			7
				7	2		5	
								1
	5						6	